Rapport d'activité au 15 juin 2023 de la cellule d'accueil et d'écoute du diocèse d'Angers pour les personnes victimes d'abus dans l'Eglise – <u>Paroledevictimesangers@diocese49.org</u>

Présentation

Elle a été créée le 18 novembre 2021 par l'évêque d'Angers.

La cellule est composée de 6 personnes, 4 femmes et 2 hommes, appelés et ayant reçu une lettre de mission. Ce sont des professionnels du secteur santé, du secteur juridique, de l'enseignement, formés à l'écoute. Précisons qu'aucun prêtre n'est membre de cette cellule.

Initialement dédiée aux victimes mineures ou majeures en situation de vulnérabilité, assez rapidement, la cellule a reçu des demandes de victimes majeures qu'elle a acceptées. La cellule ne reçoit que les personnes majeures, si une victime mineure se présentait, elle l'orienterait vers les autorités compétentes. Elle reçoit également les proches des victimes ou témoins. Initialement dédiée aux victimes d'abus sexuels, il a été tenu compte de la préconisation faite par le Conseil national de prévention et de lutte contre la pédophilie, d'élargir l'écoute aux personnes victimes de toutes sortes d'abus perpétrés par un prêtre, un religieux ou un laïc missionné.

A ce jour, aucune demande concernant des abus d'autorité, moraux, ou spirituels, en l'absence d'agression sexuelle n'a été reçue.

Le fonctionnement de la cellule

Les personnes entrent en relation avec la cellule par le biais de l'adresse mail. Une réponse est donnée sous 48h par le réfèrent de la cellule. Celui-ci propose d'abord un rendez-vous téléphonique sous sept jours, pour écouter les personnes, connaître leurs souhaits et présenter l'aide que l'on peut apporter. Ce contact fait l'objet d'un compte-rendu des propos entendus et donne lieu, si la personne le souhaite, à une rencontre sous trois semaines en présence de deux membres de la cellule d'écoute.

Après les échanges téléphoniques, 74% des appelants ont souhaité être reçus en entretien individuel en présence de 2 membres de la cellule. Il est parfois nécessaire de prévoir plusieurs entretiens.

Après chaque rencontre par téléphone ou en présentiel, un compte-rendu est rédigé et chaque écoute fait l'objet d'une prise de notes manuscrites des paroles de la victime relues et validées par elle, et d'une fiche de synthèse. Nous transmettons ensuite chaque document à l'évêché ou aux ordres religieux concernés pour que les dispositions appropriées soient prises et que ces documents soient conservés dans les archives confidentielles de l'évêque. Précisons que la justice peut avoir accès à ces archives. De plus, les faits révélés peuvent être l'objet d'un signalement au procureur. Ce signalement est obligatoire si le mis en cause est vivant et si la personne victime était mineure au moment des faits ou majeure protégée. Le signalement peut également se faire alors que le mis en cause est déjà décédé.

Nous évoquons toujours avec eux la dimension juridique. Une plainte a-t-elle été déposée ? Il y a-t-il eu déjà des décisions de justice ? Souhaitent-ils que l'évêque engage des démarches en vue d'un procès canonique contre l'agresseur ? Comme beaucoup d'agressions sont anciennes, la justice française ne peut plus poursuivre leur agresseur car les faits sont prescrits. La prescription comme la longueur des démarches juridiques (civiles, pénales ou canoniques) sont souvent vécues difficilement par les personnes abusées.

Nous les informons de la possibilité d'une démarche auprès de l'INIRR (Instance nationale indépendante de reconnaissance et réparation) et si besoin, nous les accompagnons dans leur démarche.

A l'issue des entretiens, nous évaluons avec la personne rencontrée quels sont ses besoins et nous nous efforçons d'y répondre par des conseils d'orientation ou un accompagnement particulier.

Les personnes concernées :

Les victimes

Depuis la mise en place de la cellule, il y a 18 mois, 38 personnes nous ont contactés. Autant d'hommes que de femmes, âgés dans leur très grande majorité de plus de 60 ans. Par contre, 83% avaient moins de 18 ans au moment des agressions. La plupart des faits rapportés sont anciens, datant de trente ans voire de plus de quarante ans.

Il est toujours émouvant pour les membres de la cellule d'entendre le récit des agressions. Nous sommes marqués par la souffrance exprimée par des personnes qui relatent des faits anciens de plusieurs décennies et des témoignages de vies entièrement abîmées. Marqués aussi par l'absence de parallèle entre la gravité objective des faits relatés et les conséquences dans la vie de la personne. Nous entendons aussi de nombreux témoignages de foi au cours de ces écoutes. Enfin, beaucoup expriment leur colère que des enfants subissent de telles agressions et cette colère est accrue par le silence et l'absence de transparence qui ont pu être rencontrés.

Nous constatons que l'entourage des victimes (parents, conjoint, enfant...) est très souvent fortement impacté par la situation.

Les victimes ont besoin de « reconnaissance » et de « connaissances ». Quelle que soit la gravité des faits relatés, la très grande majorité d'entre elles souhaite :

- Que les faits soient connus de l'Eglise
- Que leur douleur soit reconnue
- Que leur témoignage serve d'enseignement pour l'avenir
- Savoir si d'autres victimes du même agresseur se sont manifestées
- Que l'agresseur encore en vie soit poursuivi en justice et sanctionné, et être informée des mesures conservatoires et des sanctions prises par l'Eglise. Cela rejoint les préconisations de transparence faites par le Service national pour la protection des mineurs (SNPM, Service de la Conférence des évêques de France).

Agresseurs

Depuis la mise en place de la cellule régionale, nous avons pu identifier 30 agresseurs différents. Ce sont tous des hommes. On constate la répartition suivante : 80 % sont prêtres, 10 % religieux et 3 % laïcs sous l'autorité de l'Eglise. Comme les agressions sont anciennes, 90% des individus désignés comme agresseurs sont actuellement décédés.

Notre mission: Ecouter, soutenir, informer

Notre mission est d'écouter, soutenir et informer les personnes victimes et leurs proches.

Pour cela, nous continuons de nous former et collectons documents et contacts utiles pour les mettre à disposition des personnes écoutées (Livret « Lutter contre la pédophilie », contacts de personnes ou associations ressources, informations sur l'INIRR, etc.). Nous avons des échanges réguliers avec les responsables d'autres cellules d'écoute. Nous sommes en contact avec l'INIRR lorsque cela est utile. Après 18 mois d'expérience, nous constatons que notre mission pourrait être élargie à des actions de formation et d'information.

Perspectives

Notre action se poursuivra dans le cadre fixé par la Conférence des Evêques de France et les préconisations et référentiel de bonnes pratiques délivrés par le SNPM et se référera aux recommandations de la Commission Indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (CIASE).